



HAL
open science

Licence professionnelle Responsable de structures sociales et médico-sociales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Responsable de structures sociales et médico-sociales. 2015, Université de Bordeaux. hceres-02039061

HAL Id: hceres-02039061

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039061v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Responsable de structures sociales et médico-sociales

- Université de Bordeaux

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, science politique, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Bordeaux

Établissement(s) cohabilités : /

La licence professionnelle (LP) *Intervention sociale* spécialité *Responsable de structures sociales et médico-sociales* (R2SMS) est organisée à Périgueux. Elle a été créée avant 2011-2012, sous la responsabilité de l'UFR Economie, gestion, administration économique et sociale. L'objectif de la LP est de former à l'encadrement de structures du secteur social et médico-social privé ou associatif (cadres et cadres intermédiaires, chefs de service). Les structures concernées sont les EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), MECS (Maisons d'enfants à caractère social), SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile), ITEP (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique), ImPRO (instituts médicoprofessionnels), et IME (instituts médico éducatifs).

Avis du comité d'experts

Le programme semble assez complet et les enseignements couvrent correctement les différentes compétences qui sont nécessaires à la bonne compréhension et à la gestion des structures dans ce secteur et à l'exercice de quelques responsabilités sur le plan de la gestion. Cependant, on peut s'interroger sur l'adéquation à l'objectif, qui est de devenir responsable de structures dans ce domaine, et sur le sens de ce mot responsable. On ne perçoit pas bien s'il s'agit d'assurer des responsabilités dans la gestion de ces structures, ou d'en devenir directeur. Si la première option n'exclut pas la seconde, elle se heurte à la concurrence des formations de master dans ce domaine, à des compétences insuffisantes en termes de management dans les maquettes, et certainement aussi au difficile accès au statut de cadre pour des diplômés de niveau licence. Cette LP se caractérise par des apports disciplinaires en droit du travail, en gestion et management (gestion comptable et financière, GRH, management par la qualité), et en sociologie. Elle recrute chaque année une trentaine d'étudiants, avec 1/3 des effectifs en formation continue, et pratique la validation des acquis professionnels (VAP) et la validation des acquis de l'expérience (VAE). Elle semble avoir répondu à un besoin local.

Les éléments du dossier attestent de la place de la formation dans son milieu socio-économique. La formation est dirigée par un maître de conférences (MCF) de la section droit privé et science criminelle. Elle n'entretient pas de lien apparent avec d'autres structures universitaires. On ne trouve pas d'autres formations se rapprochant de ce secteur dans l'offre du champ *Droit, sciences politique, économie, gestion*, ni d'équipe de recherche dans le domaine dont la dynamique aurait pu porter le projet de licence professionnelle. Elle mobilise cependant une équipe pédagogique efficace, forte de treize personnes, dont cinq maîtres de conférences (MCF), un professeur agrégé du second degré (PRAG), sept professionnels responsables d'établissements médico-sociaux et un avocat.

La licence professionnelle connaît des difficultés d'insertion professionnelle : 75 % de diplômés en emploi stable pour la promotion 2008-2009, 57 % pour la promotion 2009-2010. Le taux de chômage des diplômés de la promotion 2009-2010 est de 22 %. Le taux de diplômés en emploi stable a chuté de manière très importante (de 75 % à 57 %) ; ainsi, le taux des diplômés qui étaient classés en catégorie A (cadres) passe de 63 à 21 %, alors que le taux de ceux qui étaient en catégorie B (cadres moyens) passe de 31 % à 50 %. On peut comprendre dans ces conditions qu'une part importante des étudiants souhaite poursuivre ses études plutôt que d'entrer dans la vie active ou chercher à y entrer (35 % en 2009-2010, cette part est croissante selon l'autoévaluation des responsables de la LP). Ce taux est trop élevé pour une LP.

L'insertion des étudiants issus de la formation continue est meilleure. L'autoévaluation parle « de nouvelles perspectives de carrière » dans leur établissement professionnel d'origine ou dans un nouvel établissement.

Éléments spécifiques

Place de la recherche	La participation d'enseignants-chercheurs à la formation est le seul contact entre les étudiants et la recherche. La fiche d'autoévaluation suggère d'introduire un module de méthodologie relative à la recherche, sans expliciter ce que cela pourrait amener dans une licence professionnelle, ni par quelle équipe elle pourrait être soutenue.
Place de la professionnalisation	La licence est à vocation professionnelle. Les enseignements sont adaptés aux spécificités du secteur d'activité auquel les étudiants se destinent : connaissance du secteur et des politiques publiques qui le structurent, spécificités des démarches qualité dans les établissements sanitaires et sociaux, communication et animation compte tenu des spécificités des publics.
Place des projets et stages	Des projets tuteurés de groupes sont organisés, sur des sujets proposés par les responsables d'établissements du secteur professionnel. Le stage est d'une durée de 12 semaines consécutives.
Place de l'international	La licence professionnelle n'accorde pas de place à l'ouverture internationale.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les recrutements concernent des filières variées, avec une proportion importante de professionnels du secteur, dont certains accèdent via le dispositif de VAP. La VAE est moins utilisée, avec un cas de validation totale et un cas de validation partielle depuis le début de la formation. L'aide à la réussite semble passer surtout par un suivi personnalisé.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Le dossier ne fait état de rien de particulier dans ce domaine, ce qui est dommage.
Evaluation des étudiants	L'évaluation emprunte des voies classiques mais aussi celle du stage (11 ECTS) et du projet tuteuré (6 ECTS). Dans le cadre de l'alternance, les contacts mensuels entre le tuteur académique et le tuteur « professionnel », et des contacts téléphoniques entre le tuteur académique et le stagiaire, toutes les trois semaines sont aussi des manières d'évaluer la progression des étudiants. Ceci est satisfaisant.
Suivi de l'acquisition des compétences	Rien de particulier n'a été signalé dans ce domaine, ce qui pose problème.
Suivi des diplômés	<p>On a peu de détails quant au suivi des diplômés. L'équipe déplore le temps de recherche d'emploi qui est jugé long et le taux de poursuite d'étude qui est élevé. Il aurait été intéressant de connaître la nature des postes occupés, si les évolutions de carrières concernent les personnes issues de la formation initiale ou les diplômés en formation continue, et si l'obtention de la licence permettait l'accès au statut de cadre dans ce secteur.</p> <p>On notera que l'enquête sur le devenir des diplômés est conduite par la Responsable administrative du Département d'Etudes Juridiques et Economiques en plus de l'observatoire de l'université. L'autoévaluation indique que la fonction de cette enquête permet de savoir ce que les étudiants sont devenus et d'entretenir un réseau de correspondants susceptibles de développer les stages et offres d'emplois. Cependant, si un annuaire des anciens existe bien, il n'est pas tenu à jour faute de temps.</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	La LP n'a pas de conseil de perfectionnement spécifique. Elle peut bénéficier du conseil de perfectionnement de la faculté dans laquelle elle est implantée, ce qui n'est pas forcément adapté.
--	---

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Une offre de formation adaptée à des professionnels cherchant une reconnaissance par un diplôme de leurs compétences métiers ou cherchant à les consolider par la formation continue.
- Une dynamique locale autour de la formation, avec l'implication du milieu socio-économique du secteur, et une équipe dynamique.

Points faibles :

- Un positionnement qui questionne au regard des métiers préparés, des débouchés et du niveau de formation à bac +3.
- Un taux d'insertion professionnelle qui se dégrade, dans un secteur où les conditions de recrutement sont difficiles.

Conclusions :

La formation, bien conçue, répondait jusqu'à présent visiblement à un besoin local. L'offre est bien adaptée à l'accroissement des qualifications des personnes en formation continue. Pour la formation initiale, la situation pose plus question aujourd'hui. L'autoévaluation montre que l'équipe pédagogique est lucide sur les problèmes d'insertion des étudiants en formation initiale.

Une réflexion sur l'adéquation du niveau de formation et les exigences des conditions de recrutement mériterait d'être menée, afin que cette licence, à vocation professionnelle, ne se transforme pas, pour la formation initiale, en formation de mise à niveau pour accéder à la poursuite d'études. La mise en œuvre d'un conseil de perfectionnement spécifique pourrait aider à cette réflexion.

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas formulé d'observation.